



PROGRAMME

DROIT DU TRAVAIL EN CHR : EXERCER LE POUVOIR DISCIPLINAIRE

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux responsables d'établissement, manager d'équipes, participant en charge de l'administration du personnel, Responsable RH, DRH, comptable, élus d'un CSE.

PRÉ REQUIS : VISIO : Connexion internet et PC ou tablette avec Webcam.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, les participants seront capables de :

- Savoir sanctionner un agissement fautif

Formation 03 HEURES 30

INTERVENANT
Spécialisés dans le
droit du travail

MÉTHODE
Apports
réglementaires et
opérationnels. Cas
pratiques / ateliers /
mises en situation.
Nombreuses
interactions
constructives. Tour
de table.

INTER INTRA ENTREPRISES - 6 À 10 PARTICIPANTS

LA FAUTE

LES SANCTIONS

LES MOYENS DE PREUVES

LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

L'ENTRETIEN DE RECADRAGE

L'ENTRETIEN PRÉALABLE AU LICENCIEMENT

VALIDATION DE LA FORMATION : Remise d'une attestation de formation